

## Annulation voyage, refus de remboursement par l'assurance

## Par sandrine78, le 31/07/2009 à 17:45

## Bonjour,

Nous devions partir en voyage le 24 avril 2009, nous avions réservé et payé un voyage à l'ile Maurice. Or entre deux je suis tombé enceinte, jusque là tout va bien. Et vers le 24 février j'ai été arretée car j'étais assez malade, mais rien de bien méchant. Par contre, la deuxième semaine mon médecin m'a prolongée de 2 semaines avec interdiction de voyager car trop de risque pour la grossesse, mon état de santé étant vraiment trop faible.

De la j'ai appelée l'agence de voyage et mon mari a procédé à l'annulation dès le lendemain. Nous avons fait jouer l'assurance annulation que nous avions prise, constitué le dossier. Normalement l'agence doit nous rembourser 50% du voyage et l'assurance 50%. Or après étude de notre dossier l'assurance ne veut pas nous rembourser les 50 % mais 25%, prétextant une annulation à -22jours.

A quoi correspond ces - 22 jours, il n'apparaissent en aucune manière dans les conditions d'annulations. Merci de vos réponses, nous sommes désespérés car cela représentent un grosse somme d'argent pour nous.